

La Défense, le 16 janvier 2025,

NOTE D'INFORMATION N° 03/2025

Objet : Campagne des entretiens 2025 :

- Entretien Annuel d'Appréciation,
- Entretien Professionnel,
- Entretien Professionnel Récapitulatif,

La campagne des entretiens se déroulera **à partir du 20 janvier jusqu'à fin février 2025.**

En application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, deux entretiens seront à mener entre le collaborateur et son manager :

- L'Entretien Annuel d'Appréciation : dont l'objectif est d'évaluer le salarié dans son occupation du poste, la réalisation de ses objectifs et de définir les objectifs de l'année à venir.
- L'Entretien Professionnel : Son périmètre est plus large puisqu'il aborde les perspectives d'évolution professionnelle du collaborateur notamment en terme de qualification et d'emploi du salarié et des besoins de formation.

Pour les salariés ayant 6 ans d'ancienneté cette année, un Entretien Professionnel Récapitulatif sera réalisé en lieu et place de l'Entretien Professionnel Annuel.

La page « Bilan » des 6 dernières années sera pré-renseignée par le Service des Ressources Humaines et communiquée aux managers.

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires aux entretiens :

- ✓ Entretien Annuel d'Appréciation 2025
- ✓ Entretien Professionnel ou Entretien Professionnel Récapitulatif 2025
- ✓ Guides des entretiens 2025

La réussite de l'entretien annuel réside dans la qualité de la préparation.

Il est donc essentiel **que le collaborateur comme le manager préparent cet entretien à l'avance.**

Nous vous invitons à prendre connaissance du Guide 2025.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur



Diffusion Générale